

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_7
id. 582

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET
AU SUIVI DES EAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2013 du SATESE, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **94 404,05 €** se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	64 323,46 €
Résultat 2012	13 223,45 €
Dépenses	24 758,07 €
Sous-total	<u>52 788,84 €</u>
Restes à réaliser en dépenses.....	31 108,00 €
Excédent d'investissement.....	<u>21 680,84 €</u>

FONCTIONNEMENT

Recettes	613 547,06 €
Excédent 2012	129 594,25 €
Dépenses	670 418,10 €
Excédent de fonctionnement	<u>72 723,21 €</u>

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2013 du SATESE, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 52 788,84 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- l'excédent de fonctionnement de 72 723,21 €, sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2013 du SATESE, lequel fait apparaître un excédent global de 94 404,05 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 52 788,84 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - l'excédent de fonctionnement de 72 723,21 €, sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET